



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
SAINT-ÉTIENNE

## Charte de fonctionnement

- La confidentialité et le respect mutuel seront les règles de fonctionnement dans le groupe constitué des participants et des animateurs.
- Chaque participant s'engage à lire les documents distribués lors des séances, et à produire les travaux demandés.
- Si une problématique de travail abordée dans le groupe est approfondie à l'extérieur par un membre, celui-ci peut restituer au groupe les pistes qu'il a approfondies.

## I.F.C.S

« **Accompagnement dans la fonction de formateur en :**  
- **Instituts de formation**  
ou  
- **en Etablissements de soins :**  
**(accompagnement pédagogique des équipes soignantes)**

**Formation 2011-2012**

**Rhône-Alpes** Région

## INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE CHU DE SAINT ETIENNE

Adresse géographique: 24 rue de la télématique

Adresse postale : Technopole – 42055 SAINT ETIENNE CEDEX 02

Téléphone : 04-77-12-78-17 – Fax : 04-77-12-04-63

notre adresse e-mail : ifcs@chu-st-etienne.fr

### Finalité

**Faciliter la fonction des formateurs en Institut et l'accompagnement pédagogique des équipes soignantes.**

### Objectifs

1. Clarifier le rôle de formateur.
2. Comprendre et apprendre par compétences.
3. Rechercher la cohérence entre objectifs pédagogiques poursuivis et méthodes et techniques pédagogiques utilisées.
4. Cerner les enjeux autour des évaluations.
5. Échanger sur les difficultés rencontrées dans la fonction.
6. Clarifier toute question issue du recueil des données.

#### S'interroger notamment sur :

Qu'est ce que l'approche par compétences ?

Quels professionnels du soin former ?

Qu'est ce que former ?

Qu'est ce qu'évaluer ?

Quelle place donner à l'erreur ?

Qu'est ce qu'apprendre ? (transferts, situations d'apprentissages.)

#### Personnes concernées :

Nouveaux formateurs en fonction en Institut, Formateurs plus anciens souhaitant retravailler leur expérience, Cadres de santé ou faisant fonction en unité de soins

### Modalités de travail

- Co-animation, approche inductive, interactivité et complémentarité.
- Sujets priorités avec le groupe et travail à partir des matériaux élaborés par un ou des participants.
- Analyse critique de projets et/ou conduites de séquences mettant en exergue l'incidence des choix didactiques sur les apprentissages et sur la relation pédagogique.
- Réflexion collective enrichie d'un éclairage théorique.

### Période et durée

- **Année 2011-2012** : 5 jours en discontinu précédés d'un recueil des demandes

### Intervenant

- William VIGNATELLI Docteur en Sciences de l'Education, Formateur Consultant

### Dates, Horaires, Lieu, Coût pédagogique

#### Dates :

- Recueil des demandes, connaissance du groupe :  
**LE 17 NOVEMBRE 2011**
- **Journées de formation en 2011-2012 : 08/12 – 05/01 – 26/01 09/02–01/03.**

#### Horaires :

- **Recueil des demandes et connaissance du groupe de 09h30 à 12h30**
- **Formation de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 pour les 5 autres journées**

Lieu : IFCS du CHU de Saint Etienne

Coût pédagogique : forfait de 800€ pour une inscription.

## DOSSIER D'INSCRIPTION DE L'ACTION DE FORMATION

# « Accompagnement dans la fonction de formateur en Instituts de Formation ou en Etablissements de soins (accompagnement pédagogique des équipes soignantes) »

Pour s'inscrire, procéder comme suit :

⇒ **Fiche d'inscription** : remplir le document prévu à cet effet (cf. page 3).

**ET**

⇒ **Fiches de recouvrement des frais de formation et conventions (en 3 exemplaires)** : compléter les documents de prise en charge :

- Soit la fiche de recouvrement pour l'établissement (page 4, côté gauche), accompagnée des 3 exemplaires à établir de la convention (cf. Annexes pages 5 à 7).
- soit la fiche de recouvrement par le candidat lui-même (page 4, côté droit) accompagnée des 3 exemplaires à établir de la convention (cf. Annexes pages 8 à 10).

**Adresser l'ensemble de ces documents à :**

**CHU ST ETIENNE -Institut de Formation des Cadres de Santé**  
– Technopole -42055 SAINT ETIENNE CEDEX 02

**Rappel ⇒ Journée pré formation : Recueil des demandes et connaissance du groupe**

**votre présence est obligatoire :**

**LE JEUDI 17 NOVEMBRE 2011 DE 9H30 à 12H30**

**NB** : Cette formation est proposée sous réserve de modifications de dates

## 1. FICHE D'INSCRIPTION DE LA FORMATION « Accompagnement dans la fonction de formateur en Instituts de Formation ou en établissements de soins »

NOM : ..... Prénom : ..... NOM de jeune fille : .....  
 Profession : .....  
 ADRESSE : .....  
 Téléphone : ..... Mel : .....  
 ETABLISSEMENT : ..... Téléphone : .....  
 ADRESSE : .....

Confirme mon inscription : ◇ en retournant la feuille de recouvrement dûment complétée ainsi que les conventions de formation dûment signées.

A ..... Le ..... Signature :

### DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

Recueil des demandes du groupe et constitution du groupe	LE 17 NOVEMBRE 2011	de 9h30 à 12h30
Journée n°1	LE 08 DECEMBRE 2011	de 9h30 à 17h30 (7 heures de formation) et 1 heure de repas (13 h à 14 h).
Journée n°2	LE 05 JANVIER 2012	
Journée n°3	LE 26 JANVIER 2012	
Journée n°4	LE 09 FEVRIER 2012	
Journée n°5	LE 01 MARS 2012	

Lieu : Institut de Formation des Cadres de Santé C.H.U. SAINT-ETIENNE- Technopole - SAINT- ETIENNE.

Groupe : 12 Stagiaires

Coût pédagogique : forfait de 800€ l'inscription.

#### **A RENVoyer**

**A C.H.U. de SAINT-ETIENNE -Institut de Formation des Cadres de Santé -Technopole - 42055 SAINT-ETIENNE CEDEX 2**

(1) Garder un double de votre fiche d'inscription.

## 2. FICHE DE RECOUVREMENT DE LA FORMATION « Accompagnement dans la fonction de formateur en Instituts de Formation ou en établissements de soins » (Ne pas oublier de compléter la convention de formation et de la joindre)

### I. PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT :

NOM du Directeur : .....  
 Adresse de l'Etablissement : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 certifie que les frais de préparation de : .....  
 Monsieur,  Madame,  Mademoiselle.....  
 • sont pris en charge par l'Etablissement :  OUI  NON  
 • sont pris en charge par un organisme financeur autre :  OUI  NON

FORMATION FONCTION DE FORMATEURS	TARIFS
1 - Forfait de 800€ pour l'inscription d'une personne ou	
2. Nombre d'inscrits : .....x 800€	
<b>TOTAL</b>	

Date : ..... Signature du Directeur : .....

Cachet : .....

FACTURATION :

ANNEE 2011 : .....€  
ANNEE 2012 : .....€

### II. PRISE EN CHARGE PAR LE CANDIDAT :

Monsieur,  Madame,  Mademoiselle.....  
 Nom de jeune fille : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code postal : ..... Ville : .....

FORMATION FONCTION DE FORMATEURS	TARIFS
1 - Forfait de 800€ pour l'inscription d'une personne	800€
<b>TOTAL</b>	800€

Je m'engage à verser au C.H.U. de SAINT- ETIENNE, sur présentation d'un titre de recette exécutoire, les frais de formation.

Date.: ..... Signature : .....

FACTURATION :

ANNEE 2011 : .....€  
ANNEE 2012 : .....€

**INSTITUT DE FORMATION  
DES CADRES DE SANTE**

 : 04.77.12.78.17

 : 04.77.12.04.63

**3. CONVENTION DE FORMATION POUR L'ÉTABLISSEMENT**

A établir en 3 exemplaires et à retourner à l'IFCS

JFM/FS - 2011

Entre les soussignés,

Le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, représenté par son Directeur Général par intérim, Monsieur B. CROZAT D, Institut de Formation des Cadres de Santé – TECHNOPOLE– 42055 Saint -Etienne Cedex 2

et, .....

En application de la loi N° 71.575 du 16 Juillet 1971 portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et du décret N° 90.319 du 5 Avril 1990 relatif à la formation professionnelle continue des Agents de la fonction publique hospitalière.

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 - BENEFICIAIRES ET CONDITIONS DE REALISATION :**

Le CHU de Saint-Etienne par son organisme formateur : INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE et L'institut s'engage à assurer la réalisation d'une action de formation intitulée : " **Accompagnement dans la fonction de formateur en Instituts de Formation ou en établissement de soins (accompagnement pédagogique des équipes soignantes)**"

à l'intention de (noms des stagiaires) : .....

Si 15 jours avant le début de la formation, le nombre de candidats effectivement inscrits est inférieur au nombre de candidats prévus d'un commun accord les deux parties annuleraient l'action de formation sans que l'organisme de formation puisse exiger un quelconque dédommagement.

**Article 2 - DEFINITION ET DEROULEMENT DE L'ACTION et NEGOCIATION DU PROJET :**

- But de l'action : **Faciliter la fonction des formateurs en Instituts de Formation et l'accompagnement pédagogique des équipes soignantes.**
- Dates : **17/11/2011 (9h30-12h30) : recueil des besoins de formation et action de formation : 08/12/2011- 05/01/2012 - 26/01/2012- 09/02/2012- 01/03/2012 (9h30 –17h30)**
- Lieu : Institut de Formation des Cadres de Santé - CHU de Saint-Etienne - Technopole - 24 rue de la Télématicque – SAINT - ETIENNE.

**Article 3 - RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE :**

La responsabilité pédagogique de cette action est confiée à :

- Mr Jean-François MORAND, Directeur de l'I.F.C.S.

La responsabilité de l'animation de cette action est confiée à :

- William VIGNATELLI, Docteur en sciences de l'Education et Formateur consultant.

Le déroulement et le contenu de l'action ont été négociés et définis ( cf programme ci-joint ).

**Article 4 - RESPONSABILITE STATUTAIRE ET DISCIPLINAIRE :**

Le stagiaire demeure juridiquement agent de son établissement d'origine pendant la durée de la formation et, de ce fait, continue à bénéficier de sa garantie statutaire.

La responsabilité administrative de l'action de formation est sous la responsabilité du Directeur de l'I.F.C.S du C.H.U de SAINT-ETIENNE.

**Article 5 - CONDITIONS FINANCIERES - COUT ET MODALITES DE PAIEMENT :**

L'établissement s'engage à payer à IFCS du C.H.U. de Saint-Etienne la somme de 800 Euros (T.T.C.) pour chaque inscription.  
à savoir sur :

**ANNEE 2011 :** .....€

**ANNEE 2012 :** .....€

Le montant de ces prestations sera à régler sur présentation de titres de recettes

**Article 6 - CONTROLE DE L'ACTION :**

Il est reconnu à l'établissement employeur des stagiaires le droit d'opérer par tous les moyens à leur convenance le contrôle du bon déroulement de l'action (vérification du nombre des stagiaires et de leur assiduité, conformité au programme convenu, participation effective des formateurs annoncés, mise en oeuvre des méthodes et des moyens pédagogiques prévus ...). Cette possibilité est limitée à la durée de l'action de formation.

**Article 7 - SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :**

Le Responsable pédagogique de l'action, s'engage :

- ⇒ à prévoir une évaluation à la fin de la formation,
- ⇒ à faire signer par les stagiaires la feuille de présence,
- ⇒ à adresser à l'établissement des attestations de stage qui seront remises aux stagiaires.

**Article 8 – EN CAS D'ABANDON DE L'ACTION :**

En cas d'abandon de la part du stagiaire, l'institut de formation précise qu'aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 9 - DISPOSITIONS DIVERSES :**

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les parties en présence rechercheront un accord à l'amiable, à défaut, le Tribunal Administratif.

La présente convention prend effet à compter du premier jour de la formation.

Fait en trois exemplaires,  
A Saint-Etienne, le.....

Pour l'établissement  
Titre du signataire :

Pour le C.H.U. de SAINT-ETIENNE,  
Le Directeur Général par intérim  
P/ Le Directeur Général par intérim et par délégation  
Le Directeur de l'Institut de Formation des Cadres de Santé

Nom du signataire :

Jean-François MORAND

Cachet :

Cachet :

**INSTITUT DE FORMATION  
DES CADRES DE SANTE**

☎ : 04.77.12.78.17

📠 : 04.77.12.04.63

**4. CONVENTION DE FORMATION INDIVIDUELLE**

A établir en 3 exemplaires et à retourner à l'IFCS

JFM/FS - 2011

Entre les soussignés,

Le Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne, représenté par son Directeur Général par intérim, Monsieur B. CROZAT, Institut de Formation des Cadres de Santé – TECHNOPOLE– 42055 Saint -Etienne Cedex 2

et, (nom, prénom, profession, adresse complète) : .....

En application de la loi N° 71.575 du 16 Juillet 1971 portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et du décret N° 90.319 du 5 Avril 1990 relatif à la formation professionnelle continue des Agents de la fonction publique hospitalière.

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 - BENEFICIAIRES ET CONDITIONS DE REALISATION :**

Le CHU de Saint-Etienne par son organisme formateur: INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE s'engage à assurer la réalisation d'une action de formation intitulée : "**Accompagnement dans la fonction de formateur en Instituts de Formation ou en établissement de soins (accompagnement pédagogique des équipes soignantes)**"

Si 15 jours avant le début de la formation, le nombre de candidats effectivement inscrits est inférieur au nombre de candidats prévus, d'un commun accord les deux parties annuleraient l'action de formation sans que l'organisme de formation puisse exiger un quelconque dédommagement.

**Article 2 - DEFINITION ET DEROULEMENT DE L'ACTION et NEGOCIATION DU PROJET :**

- But de l'action : **Faciliter la fonction des formateurs en Instituts de formation et l'accompagnement pédagogique des équipes soignantes.**
- Dates : **17/11/2011 (9h30-12h30) : recueil des besoins de formation et action de formation : 08/12/2011- 05/01/2012 - 26/01/2012- 09/02/2012- 01/03/2012 (9h30 –17h30).**
- Lieu : Institut de Formation des Cadres de Santé - CHU de Saint-Etienne - Technopole - 24 rue de la Télématique – SAINT - ETIENNE.

**Article 3 - RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE :**

La responsabilité pédagogique de cette action est confiée à :

- Mr Jean-François MORAND, Directeur de l'I.F.C.S.

La responsabilité de l'animation de cette action est confiée à :

- William VIGNATELLI, Docteur en sciences de l'Education et Formateur consultant.

Le déroulement et le contenu de l'action ont été négociés et définis (cf programme ci-joint).

**Article 4 - RESPONSABILITE STATUTAIRE ET DISCIPLINAIRE :**

Le stagiaire demeure juridiquement agent de son établissement d'origine pendant la durée de la formation et, de ce fait, continue à bénéficier de sa garantie statutaire.

La responsabilité administrative de l'action de formation est sous la responsabilité du Directeur de l'I.F.C.S du C.H.U de SAINT-ETIENNE.

**Article 5 - CONDITIONS FINANCIERES - COUT ET MODALITES DE PAIEMENT :**

Le stagiaire s'engage à payer à IFCS du C.H.U. de Saint-Etienne la somme de 800 Euros (T.T.C.) pour chaque inscription.  
à savoir sur :

**ANNEE 2011** : .....€

**ANNEE 2012** : .....€

Le montant de ces prestations sera à régler sur présentation de titres de recettes

**Article 6 - CONTROLE DE L'ACTION :**

Il est reconnu à l'établissement employeur des stagiaires le droit d'opérer par tous les moyens à leur convenance le contrôle du bon déroulement de l'action (vérification du nombre des stagiaires et de leur assiduité, conformité au programme convenu, participation effective des formateurs annoncés, mise en oeuvre des méthodes et des moyens pédagogiques prévus ...). Cette possibilité est limitée à la durée de l'action de formation.

**Article 7 - SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION :**

Le Responsable pédagogique de l'action, s'engage :

- ⇒ à prévoir une évaluation à la fin de la formation,
- ⇒ à faire signer par les stagiaires la feuille de présence,
- ⇒ à adresser à l'établissement des attestations de stage qui seront remises aux stagiaires.

**Article 8 – EN CAS D'ABANDON DE L'ACTION :**

En cas d'abandon de la part du stagiaire, l'institut de formation précise qu'aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 9 - DISPOSITIONS DIVERSES :**

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les parties en présence rechercheront un accord à l'amiable, à défaut, le Tribunal Administratif.

La présente convention prend effet à compter du premier jour de la formation.

Fait en trois exemplaires,

A Saint-Etienne, le .....

Nom du signataire :

Pour le C.H.U. de SAINT-ETIENNE  
Le Directeur Général par intérim  
P/ Le Directeur Général par intérim et par délégation  
Le Directeur de l'Institut de Formation des Cadres de Santé

Jean-François MORAND

Cachet :

Cachet :